

BISOTTO CATHERINE
HARAS DE MAÏRIS
Quartier Condamines
06450 BELVEDERE
Mail : catherine.bisottobois@sfr.fr



Monsieur le Préfet adjoint des Alpes-
Maritimes.
philippe.lebrun@alpes-maritimes.gouv.fr

04.93.03.55.46.
06.19.33.43.25.

Belvédère, le 14 mars 2014.

Monsieur le Préfet adjoint des Alpes-Maritimes,

Je fais appel à vous car la municipalité de ma commune me met aujourd'hui dans une position grave :

Nous sommes agriculteurs, éleveurs de chevaux mérens sur la commune depuis 1986. Pour élever nos chevaux, nous avons besoin d'espace, c'est pourquoi, en plus des terrains qui nous appartiennent, nous travaillons depuis tout ce temps avec des surfaces communales (autour de 3 hectares) et une estive de montagne.

Ces surfaces étaient jusqu'à maintenant incluse dans ma convention de pâturage.

Aujourd'hui, il faut renouveler les conventions, la commune met en appel d'offre : l'estive en convention, et les surfaces communales en bail de petite parcelles.

Pour l'estive, elle est diminuée de presque la moitié.

Pour les surfaces communales, la commune les met en adjudication sous la forme d'un bail de petites parcelles.

Or, cette forme de contractualisation prévoit plusieurs choses : le non renouvellement du bail, ainsi que l'absence du droit de préemption en cas de vente.

Si je soumissionne ce bail qui m'est proposé, il peut être vendu et je dois le libérer à l'issu de l'engagement, qui est de 5 ans ; et même s'il n'y a pas vente, je dois le libérer dans 5 ans.

Ces surfaces me sont indispensables : ce sont les seules suffisamment vastes et plates pour que mes juments puissent pouliner en toute sécurité, c'est aussi l'endroit où je fais mon foin, et la grange sur ces parcelles me sert à stocker le foin. Je tiens à préciser que travaillant ces surfaces depuis près de 30 ans, nous les avons mises en valeur : en 2013, ces surfaces, participant au concours international de prairies fleuries, ont obtenu la « mention spéciale pour la conservation et la connaissance de la biodiversité ».

Le projet de la mairie est d'installer une jeune agricultrice sur la commune pour des promenades à cheval dans la montagne, puis de lui céder ces parcelles.

Voilà pour le plus grave, je ne vous liste pas les incohérences dans la formulation des conventions, ni même les erreurs de date pour l'affichage des appels d'offre.

J'ai rencontré le Maire ainsi que le premier adjoint, ils m'ont dit de signer, et qu'ils feraient par la suite des avenants. Je ne peux pas les croire, puisqu'ils ont proposé mon estive à un autre éleveur, en lui disant la même chose.

Le Maire, contacté par la chambre d'agriculture, a répondu qu'il n'avait pas de problème. Je vous sollicite aujourd'hui par mail, car la situation est urgente, la date de dépôt des soumissions est le 18 mars à 11h30. Je vous l'envoie aussi par courrier.

Je reste bien évidemment à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet adjoint, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Catherine Bisotto-Bois.

Ps : copie pour information à tous les services concernés.

